

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE

Prélèvement	00110228	Commune	YERMENONVILLE
Unité de gestion	0808 COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE	Prélevé le :	jeudi 28 janvier 2021 à 09h18
Installation	TTP 000679 LE BUTTRA	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	S 0000003664 GRANDE BACHE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	11.1	°C				25.00
pH	7.1	unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00116192 Référence laboratoire : LSE2101-13252

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
Dichloroéthane-1.1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthane-1.2	<0,50	µg/L		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 total	<0,50	µg/L				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0,50	µg/L				
Dichlorométhane	<5,0	µg/L				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0,50	µg/L				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,50	µg/L		10,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	0,96	µg/L		10,00		
Trichloroéthane-1.1.1	<0,50	µg/L				
Trichloroéthane-1,1,2	<0,20	µg/L				
Trichloroéthylène	0,96	µg/L		10,00		
Trichlorofluorométhane	1,10	µg/L				

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	1,70	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	3,60	µg/L		100,00		
Chloroforme	0,83	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	1,70	µg/L		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	7,83	µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110228)

La recherche des composés organohalogénés volatils met en évidence la présence de trichloroéthylène mais à une concentration inférieures à la limite de qualité de 10 µg/l fixée par le code de la santé publique pour la somme des composés tétrachloroéthylène et trichloroéthylène. La présence de trichlorofluorométhane est également mise en évidence mais à une concentration sensiblement inférieure à la valeur guide fixée par les agences d'expertises internationales. Ces paramètres font l'objet d'un suivi renforcé.

Chartres, le 15 février 2021

P/le Préfet,
P/ le délégué départemental,
la responsable du département
santé environnement et
déterminants de santé

signé :

Chrystel MEAR-BRENAUT

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GALLARDON
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPSERU
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BLEURY ST SYMPHORIEN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECROSNES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du
contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA

Prélèvement	00110227	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0469 COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA	Prélevé le :	jeudi 28 janvier 2021 à 10h51
Installation	TTP 001835 MONTGRAND	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000003641 SP DE MONTGRAND	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	12.5	°C				25.00
pH	7.2	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.41	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.44	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28P1P

Code SISE de l'analyse : 00116191

Référence laboratoire : LSE2101-13234

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15.00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0.15	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.24	unité pH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	27.70	°f				
Titre hydrotimétrique	31.44	°f				

MINERALISATION

Chlorures	28.5	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	683	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	15.8	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.64	mg/L		1.00		
Nitrates (en NO ₃)	32.0	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO ₂)	<0.02	mg/L		0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.4	mg(C)/L				2.00
-------------------------	-----	---------	--	--	--	------

PESTICIDES TRIAZINES

Améthryne	<0.005	µg/L		0.10		
Atrazine	0.017	µg/L		0.10		
Cyanazine	<0.005	µg/L		0.10		
Métamitron	<0.005	µg/L		0.10		
Métribuzine	<0.005	µg/L		0.10		
Prométhrine	<0.005	µg/L		0.10		
Propazine	<0.020	µg/L		0.10		
Simazine	<0.005	µg/L		0.10		
Terbutylazin	<0.005	µg/L		0.10		

Terbutryne	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0.005	µg/L		0.10		
Diuron	<0.005	µg/L		0.10		
Ethidimuron	<0.005	µg/L		0.10		
Isoproturon	<0.005	µg/L		0.10		
Linuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métabenzthiazuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métobromuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métoxuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monolinuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monuron	<0.005	µg/L		0.10		
Néburon	<0.005	µg/L		0.10		
Siduron	<0.005	µg/L		0.10		
Trinéxapac-éthyl	<0.020	µg/L		0.10		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Métazachlore	<0.005	µg/L		0.10		
Métolachlore	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES DIVERS						
Bentazone	<0.020	µg/L		0.10		
Total des pesticides analysés	0,109	µg/L		0,50		
DIVERS MINERAUX						
Perchlorate	4,25	µg/L				
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-déisopropyl	<0.020	µg/L		0.10		
Atrazine déséthyl	0,065	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,027	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00110227)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. On observe toutefois une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. Conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons. Enfin, on remarque la présence d'atrazine, d'atrazine déséthyl et d'atrazine déséthyl déisopropyl mais à des concentrations inférieures à la limite de qualité en vigueur.

Chartres, le 23 février 2021

P/le Préfet,
P/ le délégué départemental,
la responsable du département
santé environnement et
déterminants de santé

signé :

Chrystel MEAR-BRENAUT